

40-23

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice :	12	- Présents : 11	- Votants : 11
------------------------------	----	------------------------	-----------------------

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 DÉCEMBRE 2023

Date de convocation	Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
05 décembre 2023	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
Date d'affichage	séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.
05 décembre 2023	

L'an deux mil vingt trois, le 14 décembre, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Christelle PERRIN, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Jean-Pierre SCHWARTZ, M. Fabien BARI, Mme Patricia FALLENOT, M. Sébastien GADOT, Mme Pamela GRIDEL

Étaient absents excusés avec procuration : M. Pascal GALLIOT (donne procuration à M. Fabien BARI), Mme Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à M. Sébastien GADOT), Mme Armelle LE GAL (donne procuration à M. Samuel GOMES).

Absents : M. Azzedine AZZOUG.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT.

DÉCISION DE MANDATER L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) DU DOUBS POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES EN ZONE UZ Délibération N°40-23

Exposé des motifs :

Le maire expose au conseil municipal qu'il est prévu sur la commune de Badevel la mise en place d'un projet baptisé "Living Lab Badevel H2-Bois" visant à l'autonomie énergétique du village passant par le recours à la biomasse (plaquettes forestières) pour servir d'énergie thermique de remplacement à la chaudière au fuel actuellement en service au sein du Pôle Mairie-Ecoles. Aussi la commune nécessite de disposer d'espace de stockage et de séchage de plaquettes forestières qu'elle pourrait mutualiser avec les communes environnantes dont la commune de Fêche L'église et de Dampierre-Les-Bois.

Etant donné que les parcelles AB 166, A59 et A79, correspondant à la friche industrielle ex-entreprise JARDOT, située rue de Fesche-le-Chatel, étant libres à la vente ou en cours de cession, la commune a la possibilité d'exercer son droit de préemption et de le déléguer à l'EPF, qui après estimation de France Domaines, lui permettra de se porter acquéreur pour le compte de la commune.

Avant de prendre sa décision finale, la commune souhaite au préalable disposer de plusieurs résultats d'investigation (données nécessaires pour toute transaction immobilière) en termes de :

- Niveau de pollution des sols,
- Niveau de pollution à l'amiante,
- Conformité du bâtiment,
- Conformité des réseaux.

Le site en question, situé à l'extrême Nord de la commune, en Zone UZ du PLU, étant particulièrement bien desservi par les principaux axes routiers et facilement accessible par camion ou engin forestier, est particulièrement propice à l'activité stockage et séchage de plaquettes forestières, ou d'unité d'ensachage de biochar, mutualisé pour plusieurs communes.

Le projet "Living Lab Badevel H2-Bois" de la commune de Badevel figure dans le programme d'intervention de l'EPF.

L'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF), institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la commune et l'EPF.

A cet effet, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'Etablissement Public Foncier, qui sera ainsi chargé de procéder à l'estimation de France Domaines, aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de BADEVEL, ou à tout opérateur désigné par elle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec :

VOTES POUR : 9

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

- de demander des résultats d'investigation complémentaires (Niveau de pollution des sols, Niveau de pollution à l'amiante, Conformité du bâtiment, Conformité des réseaux, etc.) en vue de confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC,
- d'autoriser après consultation finale du conseil municipal, Monsieur le Maire de BADEVEL, à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant,

Pour copie conforme
Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 14 décembre 2023 et publication ou notification le 14 décembre 2023

Le Maire,

The image shows an official circular stamp of the Mayor of Badevel. The stamp contains the text "MAIRE DE BADEVEL" at the top and "25490" at the bottom, flanked by two stars. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.

Samuel GOMES